

Annexe 6

DROITS D'INSCRIPTION ANNEES 2021 ET 2022

Les droits d'inscription sont de 1 825 € (mille huit cent vingt-cinq euros) pour les deux ans de formation,

Pour info : Arrêté du 19 juillet 2017 consultable sur le site internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035282752&dateTexte=&categorieLien=id>.

Deux règlements sont à verser pour la 1^{ère} année de formation, 1^{er} encaissement fixé le 31 janvier 2021, 2^{ème} encaissement fixé le 15 septembre 2021. Le solde de 700 euros des droits d'inscription qui sera encaissé le 15.02.2022, si vous ne choisissez pas le prélèvement, sera à transmettre à l'Edago en juin 2021.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous autorisez l'Edago, lors de votre inscription en ligne, à prélever les droits d'inscription directement, selon le calendrier ci-dessus, en donnant votre accord pour trois prélèvements automatiques,
- **Vous adressez/déposez à l'Edago les deux premiers chèques couvrant les frais de 1^{ère} année de formation. Ces chèques sont à remplir à l'ordre de « l'Ecole des Avocats du Grand Ouest » et à joindre à cette annexe.**

Pour les élèves qui vont remplir un dossier de demande d'Aide Financière CNB,

Vous devez adresser ou déposer à l'Edago votre demande d'aide financière accompagnée des deux chèques de droit d'inscription. Vos chèques seront mis en attente de la décision du CNB. Merci de remplir l'annexe 7, en indiquant les références de vos chèques.

M _____ atteste :

- Avoir transmis à l'Edago le règlement des droits d'inscription pour la 1^{ère} année de formation soit 2 chèques (un chèque de 625 € et un chèque de 500 €) référencés ci-dessous :**

1^{er} chèque de 625 euros :

Banque :

N° du chèque : Date d'émission : :

Titulaire du chèque :

2^{ème} chèque de 500 euros :

Banque :

N° du chèque : Date d'émission : :

Titulaire du chèque :

- Avoir pris connaissance du solde de 700 euros de ces droits d'inscription qui seront à verser à l'Edago au plus tard en début de la 2^{ème} année de formation (encaissement programmé le 15.02.2022).**

A : le :

Signature : signature manuscrite obligatoire

Avant de déposer cette annexe au secrétariat, veuillez la remplir et en garder une copie en le photographiant